



## **L'oubli de l'Acadie politique ?** **Le débat sur les Congrès mondiaux acadiens à la lumière de la** **question diasporique**

Clint Bruce

Numéro 10, 2018

Revisiter la question du pouvoir en francophonie canadienne  
Revisiting the Issue of Power in the Canadian Francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054098ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054098ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian  
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bruce, C. (2018). L'oubli de l'Acadie politique ? Le débat sur les Congrès mondiaux acadiens à la lumière de la question diasporique. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (10), 100–132. <https://doi.org/10.7202/1054098ar>

Résumé de l'article

Cet article se penche sur les enjeux de pouvoir liés aux Congrès mondiaux acadiens (CMA), grands rassemblements quinquennaux tenus depuis 1994. L'objectif de notre étude consiste donc à examiner la question du pouvoir d'agir de la collectivité acadienne en tenant compte de la dimension diasporique de l'Acadie. Pour ce faire, nous développons dans un premier temps une réflexion théorique sur le concept d'habilitation. C'est sous cet angle que nous étudions ensuite les discours entourant une consultation publique sur les CMA menée en 2015 à l'initiative de la Société Nationale de l'Acadie. Il ressort de cet examen une contradiction entre la volonté d'inclure les groupes de la diaspora dans les projets collectifs visant à accroître le pouvoir d'agir de l'Acadie des Maritimes, d'une part, et la faible participation de ces mêmes groupes à la consultation sur les CMA, d'autre part.

## L'oubli de l'Acadie politique ? Le débat sur les Congrès mondiaux acadiens à la lumière de la question diasporique

Clint Bruce

*Université Sainte-Anne*

### Résumé

Cet article se penche sur les enjeux de pouvoir liés aux Congrès mondiaux acadiens (CMA), grands rassemblements quinquennaux tenus depuis 1994. L'objectif de notre étude consiste donc à examiner la question du pouvoir d'agir de la collectivité acadienne en tenant compte de la dimension diasporique de l'Acadie. Pour ce faire, nous développons dans un premier temps une réflexion théorique sur le concept d'habilitation. C'est sous cet angle que nous étudions ensuite les discours entourant une consultation publique sur les CMA menée en 2015 à l'initiative de la Société Nationale de l'Acadie. Il ressort de cet examen une contradiction entre la volonté d'inclure les groupes de la diaspora dans les projets collectifs visant à accroître le pouvoir d'agir de l'Acadie des Maritimes, d'une part, et la faible participation de ces mêmes groupes à la consultation sur les CMA, d'autre part.

### Abstract

This article examines issues of power related to the Congrès mondial acadien (CMA or World Acadian Congress), a large gathering that has been held every five years since 1994. The objective of the study is to examine the dynamics of empowerment within the Acadian community, while taking into account the diasporic aspect of the Acadian identity and experience. To this end, we first propose a theoretical reflection on the concept of empowerment. It is through this lens that we then study discourses surrounding a public consultation conducted in 2015 at the behest of the Société Nationale de l'Acadie. We conclude that there exists a contradiction between the desire to include groups from the diaspora in initiatives intended to strengthen the empowerment of the Acadian community in the Maritimes, on the one hand, and the low level of participation by those same groups in the consultation on the future of the CMA, on the other.

Lorsqu'on considère le cas de l'Acadie et qu'on interroge le pouvoir d'agir de la collectivité acadienne, un impératif s'impose d'emblée et commande de tenir compte de ses caractéristiques spécifiques par rapport à l'ensemble de la francophonie canadienne. Au premier chef : sa configuration comme peuple ou nation en diaspora, de type relativement archétypal<sup>1</sup>. Déportés et dispersés à partir de 1755, les Acadiens subissaient un nettoyage ethnique au plus fort des guerres coloniales opposant la France à la Grande-Bretagne. Le souvenir de ce « Grand Dérangement » lie les francophones des Provinces maritimes – environ 275 000 aujourd'hui – à une communauté d'appartenance historiquement composée de populations vivant en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre, au Québec et en France, en plus de personnes originaires des Maritimes résidant ailleurs<sup>2</sup>.

Depuis 1994, la volonté de célébrer la diaspora s'est manifestée à travers un événement de grande envergure, tenu tous les cinq ans : le Congrès mondial acadien (CMA). Chapeauté par la Société Nationale de l'Acadie (SNA)<sup>3</sup>, le CMA cumule la tenue de réunions de famille, qui attirent jusqu'à des milliers de participants; des spectacles et des expositions; des colloques et des sommets, et des manifestations populaires. Ce faisant, il s'efforce de

rapprocher les Acadiennes et Acadiens et tous ceux et celles qui s'intéressent à l'Acadie, pour leur donner l'occasion de tisser des liens durables, d'explorer des moyens de se développer, de prendre conscience de leur identité et de renforcer leur fierté, ce qui mène à une Acadie actuelle et engagée. (SNA, 2015a)

Bien que festifs, ces congrès, qui se déplacent de région en région, comportent « une importante dimension politique par la représentation identitaire qu'ils promeuvent et les projets collectifs qu'ils inspirent » (Landry, 2015 : 122).

1. Il y a également l'ethnogenèse acadienne, bien distincte de l'émergence de la civilisation laurentienne, ainsi que l'enchâssement de l'égalité des deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le premier terme désigne l'aire civilisationnelle qui essaime à partir de la colonisation française de la vallée du Saint-Laurent et qui donne naissance à la nation canadienne-française – les deux autres foyers d'implantation étant l'Acadie et la Louisiane. Chacune de ces trois aires constitue le lieu de genèse d'une variété souche distincte du français nord-américain (Poirier, 1994).
2. Selon le recensement canadien de 2016, environ 236 345 habitants du Nouveau-Brunswick emploient le français à la maison, soit 32,1 % d'une population totale de 736 280 personnes. Cette proportion se situe en Nouvelle-Écosse autour de 3,4 %, soit 30 850 personnes sur 912 295, et à l'Île-du-Prince-Édouard à 3,6 %, soit 5 115 résidents sur 141 020. D'autres critères, notamment la langue maternelle, la première langue officielle parlée ou encore la connaissance des langues officielles, permettent de nuancer le portrait. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 8 octobre 2017).
3. Né pendant la « Renaissance acadienne » de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cet organisme à but non lucratif fédère huit membres réguliers composés d'un organisme de représentation et d'un conseil jeunesse de chacune des quatre provinces de l'Atlantique. La SNA assure en même temps un lien réticulaire avec la « grande Acadie » de la diaspora. Ses membres associés proviennent du Québec (Coalition des organisations acadiennes du Québec et Corporation des Acadiens aux Îles-de-la-Madeleine), de la Louisiane (Comité Louisiane-Acadie), de la Nouvelle-Angleterre (Conseil d'héritage acadien du Maine), de Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'Ouest canadien (Société acadienne de l'Alberta) et de l'Ontario (Association acadienne de la région de la capitale nationale). La Fédération des associations de familles acadiennes a également ce statut, tandis que le regroupement Les Amitiés France-Acadie possède celui de membre privilégié.

Malgré – et aussi en raison de – son succès incontestable, certaines réserves accompagnent le CMA depuis son origine. Plusieurs détracteurs expriment « la crainte d'une réduction du pouvoir politique gagné de haute lutte par les Acadiens » des Maritimes (Magord et Belkhodja, 2005 : 50). Déjà en 1994, le juriste Michel Doucet tirait la sonnette d'alarme dans ces termes :

L'Acadie du *Grand Dérangement* [...] n'est pas et ne sera jamais un concept politique. [...] Le Congrès mondial acadien est un objectif noble, mais [...] il ne doit pas servir à banaliser et mettre au deuxième rang le développement de la communauté acadienne de l'Atlantique. (1994 : B3)

Une ligne de fracture se dessine entre la vision d'une Acadie généalogique, déterritorialisée, et une Acadie linguistique encadrée par le bilinguisme canadien (McLaughlin et Le Blanc, 2009) ; pour Massicotte, une telle dichotomie reflète le dilemme « que symbolise le CMA : une définition diasporique forte, qui semble s'opposer diamétralement à des aspirations politiques et à une circonscription territoriale claire » (2007 : 98).

La population générale ne semble pas partager ces réserves. Lorsque le contentieux éclate à nouveau autour du CMA de 2014<sup>4</sup>, une consultation publique réalisée sous les auspices de la SNA débouche sur une conclusion ferme : la grande majorité des répondants souhaitent conserver cette activité quinquennale et les retrouvailles avec la diaspora ne leur paraissent nullement incompatibles avec une Acadie moderne et résolument francophone (Forgues et St-Onge, 2015). Comment sortir de cette impasse ?

Nous examinerons dans cet article les enjeux de pouvoir entourant le CMA afin de proposer une voie de sortie à l'opposition tranchée entre « l'Acadie linguistique » et « l'Acadie généalogique ». Nous partons du constat que les modèles normalement appliqués aux minorités francophones permettent peu de saisir la nature diasporique de l'expérience acadienne, qu'il s'agisse de la complétude institutionnelle (Breton, 1985) ou de l'autonomie, même « non territoriale » (Chouinard, 2014). Si la question de la langue demeure fondamentale, la dimension transnationale (et interprovinciale) de l'acadianité outrepassa les limitations du « régime linguistique » (Cardinal et Sonntag, 2015).

Récemment, Léger a proposé de recadrer la réflexion sur le pouvoir franco-canadien autour de la notion très connue d'*empowerment* ou d'habilitation, concept qui implique un *gain de pouvoir* conjugué simultanément aux « aspirations des personnes ou des collectivités concernées<sup>5</sup> » (2014 : 25). Considérant comme indispensable cette triple articulation

4. L'édition 2014 du CMA s'est déroulée dans la zone transfrontalière du Grand Madawaska, qui comprend des régions du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Maine.

5. Diversement traduit, en français, par « habilitation », « autonomisation », « pouvoir d'agir », « capacitation », « réappropriation du pouvoir » et même « empouvoirement », l'*empowerment* comporte un sémantisme plus englobant que ces équivalents. Comme il sera expliqué par la suite, c'est du choix de privilégier la *démarche* que découle notre préférence

(Perkins, 1995; Sadan, 2004) d'un gain de pouvoir aux aspirations des individus à leur tour liées au sort d'une collectivité, notre examen du CMA est guidé par deux questions. (1) Un tel projet renforce-t-il le pouvoir d'agir de la collectivité acadienne? (2) Est-il possible d'adopter des mesures d'habilitation qui s'adressent à l'ensemble des personnes s'identifiant à l'Acadie, de partout, au nom de l'Acadie? Ce second point s'impose dans la mesure où l'appartenance à une diaspora implique normalement un engagement positif et concret en faveur de la terre d'origine (Safran, 1991; Sheffer, 2003; Sheffer, 2006).

Dans un premier temps, il s'agira de préciser notre emploi des concepts de « diaspora » et d'« habilitation ». Ensuite, nous retracerons l'évolution des débats à l'égard des CMA. Dans un troisième temps, nous nous pencherons sur la consultation publique de 2015, initiative confiée par la SNA à des chercheurs de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et devenue elle-même l'objet de discussions publiques. Nous souhaitons ainsi rouvrir des pistes dégagées par Magord et Belkhodja quant aux possibilités « d'un projet de diaspora viable » auquel se heurte « le danger de l'évacuation du politique » (2005 : 49-50).

## Mise au point conceptuelle

Le choix d'étudier les débats sur la diaspora acadienne sous l'angle de l'*empowerment* nous amène à considérer deux notions qui souffrent d'une indéniable « élasticité conceptuelle » au sens de Giovanni Sartori (1970). Longtemps marginal en sciences sociales (Safran, 1991), le concept de *diaspora* se trouve depuis une trentaine d'années au cœur d'un champ transdisciplinaire en plein essor. Sa récente et fulgurante expansion est liée à la montée des études transnationales (Brubaker, 2005); celles-ci peuvent avoir pour objet des réalités sociales, économiques ou politiques très diverses. Bien au-delà des diasporas « classiques », juive ou arménienne, le terme en est venu à figurer le paradigme de communautés dispersées de toutes sortes et aux configurations variées (réseaux, communautés, populations immigrées, etc.) – voire une optique pour penser la mondialisation. Afin de ramener ce cadre conceptuel à des bases saines, Sheffer (2006) insiste sur le caractère proprement « ethno-national » des diasporas. À l'intérieur de cette limitation, encore inclusive, il est possible d'envisager des catégories ainsi qu'une critériologie<sup>6</sup>. Parmi les traits définitoires posés par plusieurs chercheurs (*cf.* Safran, 1991; Cohen, 1997), nous retenons (a) l'état de dispersion d'une collectivité, état auquel s'oppose (b) l'orientation vers une terre d'origine, à laquelle

---

pour le terme *habilitation*, dont le noyau verbal (*habiliter*), éminemment processuel, nous paraît éloquent, sinon indispensable. En revanche, nous employons l'adjectif *autonomisant* pour *empowering*. Léger, quant à lui, penche de plus en plus pour *pouvoir d'agir*, dont l'un des avantages est sa transparence sémantique.

6. Bruneau propose quatre grandes catégories de diasporas, orientées par des « pôles » prédominants : (1) un pôle entrepreneurial (Libanais, Chinois, Indiens); (2) un pôle ethnoreligieux (Juifs, Arméniens, Grecs); (3) un pôle politique (Palestiniens, Tibétains); (4) un pôle « racial et culturel », qui caractérise notamment la diaspora noire (2004 : 24-28).

concourent (c) la mémoire collective sur le temps long et (d) le maintien des frontières ethniques dans les milieux d'accueil.

Soulignons au passage que l'état de dispersion des Acadiens résulte de deux processus de diasporisation, plutôt que du seul épisode du Grand Dérangement. Si cette triste période apparente certes l'Acadie aux diasporas archétypales, de par le traumatisme mémoriel qu'elle instaure, les populations acadiennes ont été affectées par des mouvements migratoires ultérieurs, essentiellement de nature économique<sup>7</sup>. Ce phénomène continue jusqu'à nos jours<sup>8</sup>.

En raison de l'absence d'un territoire administratif actuel nommé « Acadie », telle ou telle définition de la diaspora acadienne surdétermine celle de l'Acadie même : par exemple, si nous acceptons l'idée selon laquelle « l'Acadie se trouve partout où il y a des Acadiennes et Acadiens », le critère territorial est évacué. Ainsi, l'une conditionne l'autre. Or, nous sommes d'accord avec Caron (2007) que la prétendue adéquation entre « l'Acadie généalogique » et « l'Acadie de la diaspora » érige une fausse équivalence. Tandis que la première traduit un rapport individuel ou familial à l'héritage acadien – soit l'ethnicité symbolique décrite par Herbert Gans (1979) – la seconde, elle, se caractériserait par une opérationnalité. Elle serait constituée des communautés, organismes et individus hors Provinces maritimes qui, s'identifiant à « l'Acadie », entretiennent des rapports avec l'Acadie métropolitaine et développent des projets sur cette base, à quelque échelle que ce soit<sup>9</sup>. Nous traçons donc une distinction entre l'ensemble des personnes d'origine acadienne – présumé qui amène à évoquer « trois millions d'Acadiens », chiffre décalé par rapport à toute réalité sociologique (Thériault, 2006 : 46-47) – et une véritable Acadie diasporique. Cette conception s'appuie sur Brubaker, pour qui la notion de diaspora n'a de valeur analytique que dans la mesure où elle repose sur une *catégorie de pratique* : la logique diasporique servirait à « avancer des

7. Roby (2000) ainsi que Ramirez (2001) soulignent l'importance des francophones des Maritimes parmi les flux migratoires en direction des États-Unis, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de nos propres recherches sur les liens diasporiques avec le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, nous constatons, en ratissant les colonnes du *Petit Courrier*, fondé en 1937, un va-et-vient très dense entre cette région et les États de la Nouvelle-Angleterre. Des enquêtes d'histoire orale que nous effectuons actuellement, projet axé principalement sur les liens avec la Louisiane, montrent à quel point les souvenirs d'échanges avec « les États de Boston », comme disent certains informateurs, ont joué pour beaucoup dans le développement d'une conscience de la place de la communauté d'origine, sentiment fortement localisé, au sein d'un plus vaste ensemble constitutif du fait acadien – autrement dit : d'un véritable imaginaire diasporique.
8. En étudiant le CMA de 2009, tenu dans la Péninsule acadienne, qui est le foyer de l'Acadie « territoriale » du Nouveau-Brunswick, Heller, Bell, Daveluy, McLaughlin et Noël (2015) examinent justement les stratégies de promotion économique à l'intention des émigrés récents, installés dans l'Ouest canadien.
9. Ainsi, lorsque Rudin (2014) raconte sa rencontre, au cours du CMA 2004, avec des Melanson d'Halifax qui affirment que, malgré leur intérêt pour leur propre histoire familiale : « L'Acadie, c'est pas notre truc », nous considérons qu'il s'agit là d'une illustration parfaite de l'Acadie généalogique *qui n'est pas réductible à l'Acadie de la diaspora*. En revanche, est diasporique, suivant Le Menestrel, l'éveil survenu chez des Louisianais lorsqu'ils prennent conscience du statut du français aux Maritimes, dont la reconnaissance et « [l']emprise effective attisent le désir des Louisianais de parvenir aux mêmes fins » chez eux (1999 : 170). De même, ce ne sont pas les trois ou quatre millions de Québécois de souche acadienne, soi-disant, qui forment la diaspora acadienne du Québec, mais l'existence tangible d'associations, d'institutions et d'activités à caractère acadien, les contacts avec l'Acadie de l'Atlantique et les liens officiels avec la SNA, etc.

revendications, à formuler des projets, à exprimer des attentes, à mobiliser des énergies, à faire appel à des loyautés » (2005 : 12)<sup>10</sup>.

D'une configuration à l'autre, des pratiques diasporiques sont conditionnées par l'existence ou l'absence d'un État-nation ou encore d'un foyer territorial dans le cas des minorités nationales, à même de canaliser des projets et des énergies – ou de les contrer – en fonction de ses intérêts propres. Bien sûr, l'Acadie se compte parmi les « diasporas sans État » (cf. Bujold, 2007 ; LeBlanc, 2005), ce qui engendre des problèmes d'un ordre particulier, tout comme le régime de gouvernance communautaire s'étant imposé depuis la *Loi sur les langues officielles*<sup>11</sup> (LLO), régime qui prévoit des ententes entre le ministère du Patrimoine et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces structures, rappelle Allain, reposent sur la dynamique réticulaire, « c'est-à-dire constituée de, et traversée par, des réseaux », qui caractérise désormais l'Acadie (2004 : 234), la francophonie canadienne et peut-être l'ensemble des sociétés postmodernes. La gouvernance communautaire mise sur la coordination horizontale d'acteurs pluriels, brouillant du même coup la frontière entre secteurs public et privé (Cardinal et Forgues, 2015 : 10-11).

Il se dégage des travaux récents sur la francophonie canadienne un consensus sur une certaine stagnation de ce modèle. Plusieurs se demandent si les partenariats avec l'État n'auraient pas eu pour effet de vider la société civile de l'engagement citoyen qui doit en principe l'animer<sup>12</sup>. À en croire Landry, Forgues et Traisnel (2010), le modèle corporatiste qui régit les milieux associatifs débarrassés de l'adhésion individuelle et redevables surtout aux organismes subventionnaires contribuerait à décourager la participation citoyenne. Dans la mesure où cette crise de légitimité reflète un réel « déficit démocratique » (Cardinal, 2008), il ne suffit plus de se contenter d'une définition du pouvoir d'agir limitée aux seules prérogatives des porte-paroles attitrés. C'est à ce titre que le plaidoyer de Léger (2014) pour une entrée en scène de la notion d'habilitation prend toute sa pertinence.

Le principe d'*empowerment* s'inscrit au départ dans les revendications des mouvements *Black Power*, féministe et de libération gaie aux États-Unis<sup>13</sup>. Il renvoie alors à une prise de conscience par rapport aux structures de domination, de laquelle découle des transformations systémiques en faveur de groupes opprimés. La psychologie communautaire

10. Toutes les traductions de cet article sont de l'auteur.

11. *Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c O-1, 4<sup>e</sup> suppl.

12. Ainsi, ce qui pouvait s'annoncer au départ comme une accession à l'autonomie collective aurait été ramené à « la reconnaissance des droits comme un moyen de gestion de la diversité » au sein d'un Canada multiculturel (Cardinal, 2008 : 389).

13. Le terme fait son entrée dans le discours sur les politiques sociales avec la parution de l'ouvrage de Barbara B. Solomon, *Black empowerment: Social work in oppressed communities* (1976). Les travaux de Saul Alinsky vers la même époque ont également été influents.

ne tarde pas à s'approprier ces principes<sup>14</sup>. Dans les années 1980 et 1990, le paradigme de l'*empowerment*, axé sur l'autonomie locale, la responsabilisation des individus et l'horizontalité des organismes, a inspiré des programmes de renouvellement urbain et de développement économique aux États-Unis<sup>15</sup> (Perkins, 1995). Par la suite, il a servi à élaborer des modèles « alternatifs » en développement international (cf. Friedmann, 1992). Dans le contexte canadien, plusieurs initiatives d'intervention sociale ou de revitalisation économique ont adopté une approche basée sur l'habilitation<sup>16</sup>. Forgues (2007) étudie sous cet angle les Réseaux de développement économique et d'employabilité au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) depuis les années 1970.

L'habilitation comporte deux spécificités, pour peu que ses assises théoriques soient respectées. La première touche à la distinction que tracent les théoriciens de l'*empowerment* entre l'habilitation comme *démarche* ou *processus*, d'un côté, et les *finalités* ou *résultats* auxquels ces processus doivent aboutir, de l'autre côté (Perkins, 1995 : 570). À la suite de Rappaport (1984), Bacqué met l'accent sur la dialectique entre deux dimensions, « celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder<sup>17</sup> » (2006 : 108). La deuxième caractéristique procède de ce que le pouvoir d'agir individuel se doit d'être articulé à des aspirations collectives – et vice-versa. Il faut donc tenir compte de l'interaction entre les niveaux individuel et collectif (Perkins, 1995), sans quoi s'ensuivent des dérapages conceptuels.

En effet, tout comme la notion de *diaspora*, celle d'*empowerment* a fait fortune, tant et si bien que son intégrité conceptuelle et sa force d'analyse en ont fait les frais. Cantelli (2013) distingue entre une conception gestionnaire, fruit d'une cooptation subreptice, et une conception civique plus proche de ses origines contestataires. Les objectifs de réduction de la pauvreté et d'intégration économique de populations marginalisées rejoignent la vision néolibérale de la mondialisation, à tel point qu'au tournant du millénaire le terme se voit valorisé par la Banque mondiale. Depuis plusieurs années, l'idéal d'émancipation individuelle, au cœur de l'*empowerment*, a été récupéré par le marketing (Calvès, 2009). Dans une récente chronique parue dans *Libération*, Elvire von Bardeleben (2016) déplore « sa capacité à servir à peu près n'importe quelle cause ». De ce fait, tout traitement de l'habilitation dans le contexte de la francophonie canadienne doit se prémunir de quelques précisions.

Il faut se garder de la confondre avec des modèles déjà privilégiés dans les réflexions sur les minorités ethnolinguistiques, par exemple l'autonomie. Léger est clair sur ce point :

14. Les champs d'application s'avèrent nombreux : santé et bien-être, intervention sociale, prévention de la criminalité, éducation et alphabétisation, environnement, rendement des organisations et d'autres encore.

15. L'exemple le plus souvent cité est celui des *Economic Empowerment Zones* mises sur pied sous le président Clinton.

16. Mendell (2006) fait un retour sur les initiatives de développement économique communautaire (DEC) s'étant inspirées de collaborations communautaires entreprises au Québec, inspirées à leur tour de projets aux États-Unis.

17. Voir aussi Bacqué et Biewener (2015).



« ces deux notions ne revêtent pas le même sens » dans la mesure où l'autonomie peut être « un moyen de l'habilitation » (2014 : 27) – mais non pas le seul possible<sup>18</sup>. On peut très bien concevoir qu'une minorité ethnique ou un peuple colonisé se dote d'une autonomie politique sans qu'il y ait habilitation réelle : en témoigne amplement l'histoire des dictatures postcoloniales. Par ailleurs, en raison de l'attractivité de l'*empowerment* comme mot tendance, il arrive que le terme soit sollicité sans que la spécificité du concept soit respectée ou explicitée<sup>19</sup>.

Pour cette raison, parmi d'autres, nous fondons notre considération de l'habilitation, à l'instar de Malloy (2014) et à la différence de Léger (2014), dans une théorie du pouvoir plutôt que de la « brancher » sur ces modèles existants. Dans *Empowerment and community planning* (2004), Elisheva Sadan oriente sa réflexion autour de la théorie de la structuration d'Anthony Giddens, qui met de l'avant la dualité de la structure sociale et de l'agentivité humaine. Selon cette théorie, ni l'une ni l'autre de ces composantes ne prédomine : « La structure sociale est le résultat de l'action humaine, et cette action devient possible dans les limites à l'intérieur desquelles elle a cours » (Sadan, 2004 : 142). L'habilitation vise à modifier la structure par l'action afin de rectifier des injustices, d'aplanir des phénomènes d'aliénation et de mieux démocratiser la vie collective.

La théorie *contextuelle* de l'habilitation de Sadan insiste sur le lien, déjà prégnant dans la pensée féministe, entre la vie privée et la sphère politique (2004 : 146). En termes sociologiques, une intégration des niveaux macro et micro s'impose. Cette interconnexion se joue sur trois plans : (1) une transformation personnelle et intime, (2) l'habilitation collective menant au changement social et (3) des pratiques professionnelles autonomisantes. Il s'agit là de « trois processus interreliés qui se renforcent et s'alimentent les uns les autres » (145). Ces éléments nous fournissent le nécessaire pour esquisser une analyse schématique des Congrès mondiaux acadiens. La transformation personnelle passe par une volonté d'engagement suscitée par un sentiment d'appartenance, phénomène qui correspond au *vécu conscientisant* et à la *conscientisation ethno-langagière* décrits par Allard, Landry et Deveau (2005). Cet engagement prend la forme d'une participation à des efforts d'organisation et de mobilisation, c'est-à-dire des « pratiques professionnelles » développées sur le terrain, autour d'objectifs communs. La réussite de ces efforts – l'ensemble des activités associées au CMA

---

18. Parmi les notions déjà en vigueur au Canada francophone – vitalité, autonomie, complétude institutionnelle –, Léger pose l'habilitation en contraste dialectique avec la *reconnaissance*. Celle-ci peut être une condition nécessaire mais non suffisante pour réaliser le pouvoir d'agir. Il précise d'ailleurs : « L'habilitation est un principe de justice. En ce sens, il faut la concevoir comme faisant partie d'une moralité politique visant à orienter les actions étatiques envers les groupes minoritaires » (2014 : 27).

19. Si l'emploi du mot *empowerment* par Behiels (2005) pour caractériser l'émergence des systèmes scolaires francophones n'est pas dépourvu d'intérêt, sa pertinence n'est pas explicitée; Gagnon (2011), quant à lui, fait simplement rimer *habilitation* avec « autonomie collective », du Québec et d'autres entités territoriales du Canada, sans tenir compte du nouage entre individuel et collectif, articulation qui fonde la spécificité du concept.

– tend à améliorer la situation de la collectivité acadienne, dont la minorisation est inscrite dans la structure sociale. Or, toujours suivant Sadan, les pratiques autonomisantes doivent susciter « la création de communautés » autour d'un « trait critique commun » (« critical shared characteristic ») (2004 : 21). Quelle caractéristique réunit l'ensemble des personnes s'identifiant à l'Acadie? Qui participe à l'Acadie? C'est à ces problèmes qu'est confronté l'examen des enjeux d'habilitation entourant les CMA.

## **Pourquoi un débat sur le Congrès mondial acadien ?**

### ***Enjeux collectifs : aperçu historique***

L'idée du CMA est née de discussions vers la fin des années 1980 avec des Acadiens installés dans l'Ouest canadien : à l'instar de la Société mutuelle l'Assomption, fleuron de l'économie coopérative acadienne fondé au Massachussetts en 1903, il s'agit d'un projet issu de rapports avec des groupes actifs de la diaspora. Alors qu'un Albertain d'adoption, André Boudreau, présidera le premier Congrès, c'est à Jean-Marie Nadeau, syndicaliste néo-brunswickois et militant nationaliste acadien, que revient l'honneur d'en avoir formulé la proposition<sup>20</sup>. Le potentiel dynamisant de l'initiative est avancé dès sa genèse. Dans son essai programmatique, « Pour un Congrès mondial acadien (CMA) », Nadeau exprimait le désir « de mesurer jusqu'où financièrement “les” Acadies – la métropolitaine et celles de la diaspora – sont prêtes à renforcer l'Acadie métropolitaine dans sa réalité franco-acadienne » (2009 : 49). Son « appel à la prise en charge collective de l'enrichissement du peuple acadien en terre d'origine » (2009 : 49) préfigurait l'actuelle mission du Congrès, qui privilégie le développement des régions hôtes.

Clairement, ce qui est envisagé, c'est une forme d'autonomisation ou d'habilitation de la collectivité acadienne des Maritimes (Gagnon, 2011) – non pas une dilution dans une identité floue, déracinée et éventuellement défrancisée. Cette visée apparaît d'autant plus saillante que Cardinal estime que le rapprochement des associations francophones du gouvernement fédéral avait créé « une situation de dépendance » (1999 : 338).

Toujours est-il que l'ancrage identitaire passe par le socle généalogique : celui d'une « grande famille » éparpillée en 1755. La première édition, du 12 au 22 août 1994 dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, se déroule autour du thème « Retrouvailles ». Sa programmation est composée de trois grands volets : des manifestations culturelles, des conférences et les réunions de quelque 72 familles rassemblant près de 75 000 personnes. L'engouement populaire pour la généalogie mènera à la création d'un organisme parapluie, la Fédération des associations de familles acadiennes (FAFA). Œuvrant de près avec cette dernière, des

---

20. L'idée est lancée lors d'une assemblée de la Société acadienne de l'Alberta; par la suite, des réunions de planification ont lieu à Toronto, à Halifax (dans le cadre de l'assemblée annuelle de la SNA) et à Moncton.

Louisianais reprennent le flambeau en 1999<sup>21</sup>. C'est vers 2001 que la SNA prend les rênes afin d'assurer la pérennité du CMA et de sélectionner des régions hôtes : la Nouvelle-Écosse en 2004, la Péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick, en 2009 et la région transfrontalière du Madawaska en 2014. Depuis 2004, la structure organisationnelle repose sur le Comité organisateur du Congrès mondial acadien, ou COCMA, qui travaille avec divers partenaires gouvernementaux, associatifs et commerciaux.

Chaque édition du CMA reflète les besoins et défis particuliers de la région hôte. En Nouvelle-Écosse, la précarité linguistique des francophones demeure une question pérenne ; ainsi, le CMA 2004 comptait parmi ses objectifs « l'augmentation des services en français » (*Congrès mondial acadien 2004 : rapport final* : 3). Puisque la Péninsule acadienne est aux prises avec des difficultés de développement économique, plutôt que de cohésion identitaire, la vision exprimée en 2009 évacua la référence généalogique par sa volonté de « s'inscrire dans la modernité en organisant un Congrès mondial prestigieux qui se veut rassembleur, inclusif et axé sur la créativité et l'innovation » (Frenette, 2010 : 4). En misant sur les ressources d'un territoire commun de « l'Acadie des terres et forêts », celui de 2014 a été l'occasion de lancer des partenariats entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Maine.

Ces efforts génèrent d'importantes retombées économiques. D'après le rapport final de LeBlanc et de Grandpré (2014), le CMA de 2014 attira 200 000 personnes – soit une augmentation de 267 % par rapport à celui de la Péninsule acadienne (Frenette, 2010) –, dont 125 200 habitants du Grand Madawaska et 74 800 visiteurs. Quant aux bienfaits économiques, l'édition de 2009 généra environ 20 millions de dollars en retombées totales ainsi qu'environ 200 emplois. Pour 2014, ces chiffres augmentent : 28,3 millions de dollars en retombées totales et 345,5 emplois créés. Certes, ces bilans plaident sensiblement en faveur du Congrès comme moteur économique. Demeure toutefois la question : est-ce de l'habilitation ?

Une orientation strictement économique ne traduit qu'une vision incomplète de l'habilitation<sup>22</sup>. Pour Malloy, « [l']agentivité collective au niveau communautaire concerne la capacité des minorités de se rassembler afin de se mobiliser » (2014 : 23). C'est autour de ces mobilisations que convergent, idéalement, les trois niveaux de l'habilitation dans sa dimension processuelle : la transformation personnelle, dans la mesure où les individus ont l'impression de porter des gestes conséquents ; l'habilitation communautaire, où

21. Alors étudiant au Centenary College of Louisiana, j'ai occupé, de mai à août 1999, le poste d'adjoint aux communications et responsable de la commandite au Congrès mondial acadien – Louisiane 1999, dont le siège social se situait à Lafayette.

22. Sadan souligne que quatre approches, parfois contradictoires, ont nourri les réflexions sur l'*empowerment* : une orientation ethnocentrique, soucieuse de redresser les torts infligés aux groupes minoritaires ; une approche conservatrice-libérale qui met davantage l'accent sur la responsabilisation des communautés ; une orientation socialiste ; et une approche démocratisante « qui veut voir dans l'habilitation une mise en œuvre profonde et professionnelle de la démocratie » (2004 : 74).

des transformations s'effectuent dans une visée collective, et les pratiques professionnelles autonomisantes, nécessaires pour réaliser des projets d'envergure.

Là où les francophones sont minoritaires, la tenue d'un CMA apporte d'indéniables bénéfiques en matière de vitalité ethno-linguistique et culturelle. Le rapport de 2004 ne laisse aucun doute : « Jamais il n'y a eu une si grande affirmation de la fierté acadienne en Nouvelle-Écosse que pendant le CMA 2004 » (*Congrès mondial acadien 2004 : rapport final* : 17). La préparation des activités a pu donner lieu, par exemple, à des projets de francisation de l'affichage dans les régions francophones et, plus globalement, servir « [d']outil de développement communautaire » (*Congrès mondial acadien 2004 : rapport final* : 24). Loin d'être apolitiques, les manifestations culturelles, véritable investissement du territoire selon la géographe Marie Lefebvre, comporteraient « des stratégies politiques en ce sens qu'elles sont les démonstrations du pouvoir et de la solidarité de la communauté qui lutte contre les inégalités » à son endroit (2012 : 24). Il résulterait des activités du CMA « une entreprise résolument moderne plutôt que rétrograde » (Lefebvre, 2012 : 164).

Or, face aux exigences de la mondialisation néolibérale, ce n'est sans doute pas si simple. Le Congrès se doit de créer, par l'exploitation de « l'authenticité » culturelle, « un marché rentable dans lequel l'acadianité peut s'inscrire et se mettre en scène » (McLaughlin et Le Blanc, 2009 : 37). Dès lors que l'impératif de promouvoir le tourisme patrimonial à l'intention de l'Acadie généalogique en vient à primer sur celui d'asseoir une appartenance nationale, il y a certes un risque, celui de la perte de pouvoir d'agir (*disempowerment*) par rapport aux aspirations collectives de la francophonie acadienne. Sur le plan linguistique notamment, chaque congrès présente des défis et force à des compromis<sup>23</sup>.

Enfin, il est sans doute inévitable qu'un événement d'une telle ampleur déclenche des luttes de pouvoir, au sens politicien. La rivalité entre la SNA, méfiante vis-à-vis de l'ouverture envers la diaspora, et la Société du Congrès mondial acadien (SCMA) avait valu au premier CMA le sobriquet de « *conflit mondial acadien* » (Allain, 1997). En 2004, les responsables des commémorations du quadricentenaire de la fondation de l'Acadie en 1604 ont jugé le Congrès nuisible à leurs efforts<sup>24</sup> (Rudin, 2014 : 165). Plus récemment, celui de 2014 s'est vu perturbé par l'ingérence du gouverneur du Maine, Paul LePage, pour des raisons partisans : vexé que le comité du Maine ait invité son rival démocrate à l'une de ses activités promotionnelles, LePage aurait menacé de retirer une subvention de 500 000 \$ à moins que le président du comité ne démissionne (Cousins, 2015 ; Moretto, 2015 ; Tipping, 2015).

23. Selon la politique linguistique adoptée pour le CMA de 2014, 20 % des activités pouvaient se dérouler en anglais. Toutefois, la langue de travail du bureau du Congrès demeurerait le français, ce qui était également le cas du CMA – Louisiane 1999.

24. L'historien Ronald Rudin estime que « [c]ette concurrence, désirée ou non, mit vivement en relief la crise d'identité acadienne » (2014 : 165).

Des conflits de cet ordre, qui concernent des enjeux de légitimité entourant le CMA (Allain, 1997 : 144), rappellent que « de nombreux acteurs, Acadiens ou non, ont des intérêts différents quand vient le temps de définir l'acadianité » (McLaughlin et Le Blanc, 2009 : 40). À leur tour, les tensions autour de ces intérêts ont leurs racines dans des débats plus anciens sur la nature du projet de société acadien.

### ***Les nouveaux contours d'un vieux débat***

L'interrogation sur le statut de la diaspora participe d'un questionnement fondamental autour du lien entre acadianité et territorialité. Qu'est-ce que l'Acadie au juste? L'Acadie peut-elle être située? Si oui, où se déploie-t-elle? Bérubé (1987) a proposé quatre géographies possibles : (1) l'Acadie historique de l'époque coloniale; (2) une Acadie de la diaspora, « patrie sans espace » dont la définition correspond, de fait, à l'Acadie généalogique; (3) l'Acadie fonctionnelle ou opérationnelle constituée des parlants français des Provinces maritimes; (4) une Acadie « prospective » axée sur un ou des projets politiques collectifs, se réalisant sur un territoire donné. En raison de la géométrie variable de l'Acadie, les réflexions ultérieures continuent de se nourrir de ce dernier modèle (*cf.* Trépanier, 1996; Thériault, 2006; Caron, 2007; Massicotte, 2007).

Dans le contentieux sur le lieu de l'acadianité s'imbriquent deux autres questions de taille, l'une portant sur l'identité acadienne (qui est une Acadienne ou un Acadien?), l'autre sur les ressources et les priorités de l'Acadie métropolitaine.

À vrai dire, le choc de ces diverses visions n'a rien de nouveau. Le premier nationalisme acadien (années 1860-1960, environ), qui allait doter les collectivités francophones des Maritimes d'institutions, de symboles et d'un discours collectif, dut faire face à l'émigration massive vers les États-Unis, phénomène perçu d'abord comme une menace à l'intégrité de la nation. Les débats sur l'inclusion des communautés émigrées ont fini par déboucher sur une idéologie valorisant une Acadie déterritorialisée, présente « partout où se trouvent ceux de ses enfants qui ont conservé la foi des ancêtres, la langue nationale, les traditions de famille » (Marcel-François Richard, cité dans Arsenault, 1984 : 51). Bien que modernisateur à plusieurs égards, le mouvement nationaliste n'en voue pas moins un culte à la commémoration du Grand Déangement et, dans cette optique, tisse des liens avec des communautés de la diaspora. La figure poétique d'Évangéline, héroïne tragique de l'écrivain américain Henry W. Longfellow, en est venue à symboliser durablement cette fidélité aux origines qui caractérise « l'Acadie du discours », pour reprendre le terme de Jean-Paul Hauteceœur (1975).

Quoique fixés par les impératifs de la mondialisation, les contours du débat actuel ont été esquissés par le néonationalisme des années 1970. Ce courant, ancré surtout au Nouveau-Brunswick, préconise une répudiation nette de la téléologie spirituelle de l'idéologie traditionnelle. Incarné par le Parti acadien, formation néo-brunswickoise mineure mais influente,

le projet néonationaliste appelle de ses vœux une autonomisation de la vie collective des francophones. Dans la mesure où, s'inspirant de la voie souverainiste du Québec, une autonomie territoriale est revendiquée, il n'y a plus de place pour les petites communautés minoritaires des autres provinces ou des États-Unis. Ensuite, la provincialisation de l'identité acadienne sera exacerbée par l'incertitude inconstitutionnelle dans la foulée du référendum québécois de 1980. C'est ce climat qui pousse Léon Thériault, historien et théoricien de la mouvance néonationaliste, à envisager un cadre étroitement provincial dans *La question du pouvoir en Acadie* (1982) : il fallait à tout prix que l'Acadie néo-brunswickoise se replie sur ses bases, dans l'espoir éventuel d'un territoire autonome<sup>25</sup>. Plutôt qu'une solidarité nationale faisant fi des frontières dressées par le pouvoir colonial britannique, c'est une logique pragmatique fondée sur la concentration des locuteurs sur un territoire uni qui prévaut.

Le refus de l'Acadie généalogique se veut sans appel : Thériault (1982) distingue entre Acadiens (francophones) et descendants (assimilés) d'Acadiens, en même temps qu'il insiste sur l'inclusion de tous les francophones, de toutes origines, dans le Nouveau-Brunswick acadien. Si l'abandon des autres francophonies canadiennes (dont Thériault prévoit la disparition à court terme) semble particulièrement hâtif, sa vision intégrationniste est porteuse d'avenir. Cette solution autonomiste passe donc par le rejet de toute identification avec l'Acadie de la dispersion, rejet qui serait le garant du pouvoir d'agir de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

La période précédant le premier CMA voit une cristallisation des discours opposant l'Acadie de l'Atlantique à l'Acadie de la diaspora (Gauvin, 2004). Le discours en faveur de la conception diasporique est loin d'émaner uniquement de l'extérieur. Le directeur de la revue *Ven'd'est*, Euclide Chiasson – également premier chef du Parti acadien –, écrivait en 1993 : « Le peuple acadien est un peuple sans territoire, sans frontières. C'est peut-être un handicap à plusieurs niveaux mais c'est aussi une notion d'identité très moderne » (cité dans Gauvin, 2004 : 65). Herménégilde Chiasson, artiste multidisciplinaire et ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick (2003-2009), déplore en revanche que l'identité culturelle soit « générée à partir du Québec » (Gauvin, 2004 : 71), par des artistes installés là-bas. Cependant, c'est Michel Doucet qui, quelques jours avant le CMA de 1994, exprime avec le plus d'acuité le danger d'une fausse conscience identitaire : « Après la fête, tout le monde rentrera à la maison. L'Acadien du Québec redeviendra un Québécois et militera, peut-être, pour l'indépendance. L'Acadienne de la Louisiane retournera à Lafayette et redeviendra Américaine. » Seuls seront confrontés les francophones des Maritimes au défi de « se battre tous les jours pour le droit de vivre en français dans la dignité et la justice » (1994 : B3).

---

25. Comme l'ont fait remarquer d'autres (Doucet, 1995), le territoire acadien rêvé par Thériault se trouverait amputé d'un pourcentage non négligeable des francophones du Nouveau-Brunswick.

La réussite incontestable du premier Congrès laisse entrevoir par la suite des potentialités jusque-là insoupçonnées, mais qui inspirent une grande ambivalence chez plusieurs intellectuels. André Magord, présent en 1994, en donne cette lecture :

L'émotion, la dynamique de ces dizaines de milliers de personnes qui renouaient leurs liens de parent [*sic*] après plusieurs générations ont convaincu tous les participants et tous les témoins que les processus humains en cours lors de ces « Grandes Retrouvailles » étaient réels et valides. Les chercheurs ont reconnu cette dynamique et s'en sont réjouis, mais c'est une mise en garde face à cette énergie spontanée qui a prédominé dans leurs discours de synthèse. Comme si l'Acadie du Nouveau-Brunswick devait se prémunir d'un contact dynamique avec les membres de la diaspora acadienne pour garantir sa propre existence! (2003 : 11-12)

C'est en ce sens que le sociologue Joseph Yvon Thériault insiste pour dire que la finalité de l'Acadie, et de l'acadianité, serait de parvenir à « une plus grande maîtrise collective de son développement ». Cette « aspiration à vivre dans une société acadienne à fort degré d'historicité », irréductible à un sentiment d'appartenance, constituerait « la dimension la plus originale de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, à l'intérieur des multiples collectivités de la diaspora acadienne » (1996 : 278, 279).

Ces affirmations révèlent des discordances en ce qui concerne les voies possibles de l'*empowerment*. La « dynamique des processus humains » animée par « cette énergie spontanée » (Magord, 2003 : 11-12) renvoie, à coup sûr, à des potentialités politiques telles que décrites par Lefebvre. Toutefois, il est légitime de s'interroger sur les possibles dérapages de la stratégie de privilégier l'Acadie diasporique et ses extensions généalogiques (Magord et Belkhodja, 2005) : noyées dans une mer de « [trois] millions d'Acadiens » d'un peu partout, les communautés francophones de l'Atlantique courraient le risque d'une dilution de leur spécificité. Cela n'est pas rien, puisqu'à cette spécificité correspondent des revendications spécifiques. Y renoncer entraînerait une *déshabilitation* (*disempowerment*), une marginalisation politique certaine.

Ce qui est tout aussi certain, c'est que l'opposition que l'on a voulu dresser entre une Acadie politique (ou « prospective ») et une diaspora acadienne ne se réduit nullement à la problématique linguistique de l'assimilation. Sinon, il n'y aurait aucune réticence, de la part de l'Acadie métropolitaine, à inclure dans le projet sociétal certaines communautés acadiennes du Québec (principalement aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie et en Minganie). Or, ce n'est pas le cas. D'où cette impression de Bujold, contraire aux craintes de Doucet et de Thériault, que « [p]endant les CMA, la diaspora acadienne, et en particulier celle du Québec, est en quelque sorte spectatrice du concert de la nation acadienne dont elle devrait pourtant faire partie intégrante » (2007 : 479). Les raisons de cette marginalisation ne sont pas de nature linguistique ou même identitaire, si nous considérons que la Corporation des Acadiens aux Îles-de-la-Madeleine n'a que le statut de membre associé de la SNA, malgré la très forte identité acadienne qui prévaut aux Îles-de-la-Madeleine : tout

ce qui distingue cette région maritime des autres régions de l'Acadie de l'Atlantique, c'est son rattachement au Québec. Il y va surtout d'enjeux de pouvoir – qui définit l'acadianité? et sous quel régime de citoyenneté? – et de territorialité.

Au CMA 2004, qui invitait à « revenir au berceau de l'Acadie » de la Nouvelle-Écosse, selon la chanson-thème de l'événement, c'est autour de la question du lieu de la société acadienne qu'éclatèrent des dissensions ouvertes. Pendant le volet des conférences, l'historien Maurice Basque dénonçait non pas l'Acadie généalogique, mais les prétentions de la diaspora contemporaine : « Ce n'est pas à Montréal, par exemple, que quelqu'un peut revendiquer quelque chose au nom de l'Acadie. C'est ici, en Atlantique, que ça se passe et que ça se bâtit » (Duval, 2004 : 3). Inclusive de l'ensemble des Provinces maritimes et de Terre-Neuve, cette vision excluait à la fois des représentants de communautés acadiennes provenant d'ailleurs, ce qui consterna Caroline-Isabelle Caron, chercheuse présente au CMA de 2004, et des « expatriés » comme l'essayiste Clive Doucet, Néo-Écossais installé à Ottawa.

Loin de s'estomper, le débat refait surface 10 ans plus tard, lors du CMA de « l'Acadie des terres et forêts ». À la veille du coup d'envoi, Basque revient à la charge pour dénoncer le caractère redondant des congrès successifs et, à plus forte raison, la distribution de ressources financières et humaines au détriment d'autres priorités (2014). Il n'est pas seul. En conférence publique à Edmundston, Herménégilde Chiasson s'inquiète de la promotion à outrance de la fierté identitaire ainsi que de la mise sous tutelle des institutions acadiennes par le système des subventions fédérales (2014). Gilbert McLaughlin, dans un essai paru dans le webzine *Astheure*, abonde dans le même sens lorsqu'il soutient que le CMA prévu pour 2019 devrait fermer le cycle commencé 25 ans auparavant. En même temps, l'orientation généalogique, qui limite l'acadianité aux seuls descendants d'Acadiens coloniaux et en ferme la porte aux immigrants, notamment, se trouve vivement critiquée. Sur le même site, Xavier Lord-Giroux et Martin LeBlanc Rioux lancent une attaque en règle en février 2015<sup>26</sup> :

Les organisateurs auront beau déclarer que l'Acadie est moderne, plurielle, francophone et politique, en tâchant d'organiser quelques forums de discussion, mais tant et aussi longtemps que les rencontres de famille auront lieu dans le cadre du CMA, le CMA sera porté vers le bilinguisme, le folklore et la généalogie. En un mot, le CMA sera régressif pour l'Acadie moderne.

Composant avec la logique néolibérale, ceux-ci prétendent – en citant directement l'étude de McLaughlin et Le Blanc (2009) – que l'Acadie se rentabiliserait mieux en ciblant la francophonie canadienne et internationale. Loin de rebuter la SNA, ces arguments trouvent un écho favorable chez René Légère, président de l'organisme de 2012 à 2015 ; Légère avoue s'être toujours interrogé « sur le pourquoi des réunions de famille », préférant voir dans le

---

26. Au moment d'écrire ces lignes, Lord-Giroux est président intérimaire de la Société Nationale de l'Acadie à la suite de la démission de René Cormier, nommé au Sénat canadien par Justin Trudeau en octobre 2016 après avoir succédé à René Légère à la présidence de l'organisme en juin 2015.



Congrès « une expression de la vitalité de l'Acadie où elle se trouve au moment où l'événement a lieu » (Raiche-Nogue, 2015a). C'est donc dans un climat de vifs questionnements dans la sphère publique qu'est élaboré et annoncé, début 2015, le projet de consultation publique.

## La consultation sur l'avenir du CMA

Selon le communiqué diffusé par la SNA le 10 mars 2015, la consultation cherchait « à identifier les attentes du peuple acadien et à recueillir des opinions et des idées nouvelles et novatrices pour faire évoluer la formule actuelle du CMA » (2015b). Confiée à Éric Forgues et Sylvain St-Onge, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) de l'Université de Moncton, la démarche envisagée pour y parvenir fut menée en quatre étapes. (1) Un questionnaire en ligne, accessible du 10 au 27 mars 2015 et ouvert au grand public, précédait (2) une collecte d'une quarantaine d'entretiens auprès de « personnes-ressources ayant une expérience ou un intérêt particulier à l'égard du CMA ». (3) Un rapport dressé par l'équipe de l'ICRML fut déposé en juillet 2015 et rendu public le 27 octobre de la même année. Par la suite, (4) la SNA a formé un comité consultatif, actuellement à l'œuvre, chargé de formuler des recommandations spécifiques.

C'est surtout le sondage public, offert en français et en anglais, qui devait permettre à la SNA d'obtenir « l'avis de tous ceux et celles qui s'intéressent à l'Acadie pour déterminer l'avenir du Congrès mondial acadien » (SNA, 2015b). Bien entendu, cette formule laisse planer une ambiguïté quant au public ciblé : s'agit-il du « peuple acadien », suivant la volonté exprimée plus haut, ou bien de l'ensemble des personnes « qui s'intéressent à l'Acadie<sup>27</sup> ». Le sondage lui-même comprenait 17 questions, avec des sous-questions. En plus des renseignements sur le profil des répondants et répondantes (groupe d'âge, lieu de résidence, langue maternelle) et leur participation préalable aux CMA, les axes suivants étaient abordés :

- effets et retombées de l'expérience du Congrès sur le plan personnel;
- désir de maintenir le CMA, ou bien de le remplacer par une autre activité;
- atteinte de la mission, de la vision et des valeurs du CMA lors des éditions précédentes;
- pertinence des cinq grands objectifs du Congrès<sup>28</sup>;
- centralité de la Fête nationale de l'Acadie (15 août);

27. Le questionnaire s'accompagnait d'un « Cahier de consultation », court document expliquant les objectifs, le contexte et le processus de l'initiative. S'y cumule, en une même phrase, la légitimité coextensive de deux types de participants en invitant « les idées et les opinions des Acadiens et Acadiennes de partout dans le monde et de tous ceux et celles qui s'intéressent à l'Acadie » (SNA, 2015a).

28. Ces objectifs consistent à : « tisser des liens durables » entre Acadiens et Acadiennes; « développer et mousser la fierté identitaire »; « développer les communautés acadiennes à long terme »; « faire connaître l'Acadie, son histoire et sa situation actuelle », et « rassembler la population acadienne dans une atmosphère festive ».

- maintien des principales activités suivant la formule actuelle (par exemple : rencontres de famille, spectacles, tintamarre, colloques et conférences, etc.);
- durée et fréquence du CMA.

Des commentaires libres ont été sollicités en fin de questionnaire.

Par contraste avec les réticences de plusieurs intellectuels, le rapport préparé par Forgues et St-Onge fait état d'une vision beaucoup plus nuancée chez les répondants au sondage et les personnes consultées. Le titre du site de *L'Acadie Nouvelle* résume l'essentiel : « Les Acadiens tiennent aux CMA » (Raiche-Nogue, 2015b). Qui plus est, si la conception diasporique de l'Acadie a toujours la faveur – dans certaines limites –, ce n'est pas parce que les descendants d'Acadiens vivant ailleurs, assimilés ou non, chercheraient à l'imposer.

### ***Portée de la consultation publique comme mesure d'habilitation***

Outre la promotion du sondage par la SNA sur son site web et auprès des organismes affiliés, l'effort a été relayé par les médias traditionnels des Provinces maritimes<sup>29</sup>. Au Nouveau-Brunswick, où le débat suscite davantage de remous, la volonté de sensibiliser le public révèle que, pour plusieurs, il y a là bien plus qu'un simple sondage d'opinion : certains y voient un moyen de participation à des délibérations touchant, nous l'avons vu, à des questions de pouvoir tirant à conséquence.

Ainsi, le questionnaire prend des allures d'exercice démocratique sous la plume de Françoise Enguehard, ancienne présidente de la SNA (2006-2012), qui signe une chronique à ce sujet le 13 mars. Précisant qu'il s'agit de connaître « les désirs des citoyens acadiens » afin de « servir au mieux les intérêts du peuple acadien », elle affirme : « Notre “pays imaginaire” ne nous octroie pas de droit de vote, mais jusqu'au 25 [*sic*] mars, vous avez la chance de vous prononcer sur l'avenir d'un événement qui permet à notre pays de s'incarner entre 15 et 21 jours tous les cinq ans » (Enguehard, 2015).

Cette déclaration accuse l'inadéquation entre la participation citoyenne aux processus politiques officiels ou ordinaires – sur la scène provinciale, fédérale, voire municipale – et les aspirations de l'Acadie comme « peuple ». Une telle affirmation a comme présupposé l'unité de la collectivité acadienne en tant que communauté d'intérêts.

C'est justement cette cohésion présumée que Marie-Claude Rioux, directrice de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, vient alors remettre en question. Dans une

---

29. La promotion s'est faite d'abord au moyen du communiqué du 10 mars, suivi d'un rappel envoyé le 20 mars ; ces invitations ont été diffusées dans les médias sociaux et transmises aux membres et aux abonnés de la liste de diffusion de la SNA, ainsi qu'à ses organismes partenaires. Des articles y sont consacrés dans *L'Acadie Nouvelle* (« Avenir du CMA : la SNA lance un sondage », 13 mars 2015) au Nouveau-Brunswick, dans *La Voix acadienne* (18 mars 2015) à l'Île-du-Prince-Édouard et dans *Le Gaboteur* (23 mars 2015) à Terre-Neuve.

chronique de *L'Étoile*, hebdomadaire néo-brunswickois, elle déplore « le nombrilisme de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », peu soucieuse du sort des Acadiens des autres provinces (ICI Radio-Canada, 2015). Parmi les réactions à ce texte, René Cormier, futur président de la SNA, adresse une « Lettre à mes compatriotes acadiens – Plaidoyer pour une Acadie solidaire et visionnaire », parue dans *Astheure* le 26 mars 2015.

Ce billet souligne « un malaise [...] face à la capacité de l'Acadie de dépasser les limites de ses frontières géopolitiques, institutionnelles et organisationnelles pour travailler à son épanouissement ». Source de tensions au sein des provinces de l'Atlantique, ce blocage se manifesterait également dans les relations avec les « Acadiennes et Acadiens qui vivent dans d'autres territoires et qui veulent aussi contribuer au développement de cette Acadie » de l'Atlantique. La diaspora ainsi placée au cœur de son raisonnement, l'argumentaire de Cormier à ce propos débouche sur la question suivante :

Comment réinventer le Congrès mondial acadien en gardant ce qui nous semble le plus pertinent et en imaginant ce qui assurera l'avenir de l'Acadie : ses institutions, ses modes de communication, son pouvoir économique et culturel, sa solidarité communautaire, etc. ?

Sans que le sondage soit évoqué explicitement, sa portée s'en trouve affirmée : ainsi, ce sont des projets d'envergure transnationale comme le CMA qui permettraient réellement à l'Acadie de s'affirmer et de s'épanouir, « et ce, en collaboration avec les Acadiennes et Acadiens d'ailleurs ».

### ***La participation limitée de l'Acadie diasporique***

Malgré ces velléités de collaboration avec la diaspora, celle-ci aura manqué le rendez-vous pour faire entendre sa voix au sujet du CMA. Sur les 589 répondants au sondage, 31 % seulement provenaient de l'extérieur du Canada atlantique. Quant aux régions associées à la diaspora, le Québec domine avec 90 répondants, soit 15 % du total. Parmi les autres lieux de résidence (autres provinces canadiennes, États de la Nouvelle-Angleterre et ailleurs, France), le Maine et la Louisiane brillent par leur très faible présence, ces anciennes régions hôtes du CMA n'ayant fourni, l'une et l'autre, que 5 répondants respectivement, soit 2 % du total (Forgues et St-Onge, 2015 : 30). Parmi les répondants au sondage, 84 % (497) étaient de langue maternelle française et 9 % (53) de langue maternelle anglaise, tandis que 7 % (42) cumulaient les deux. Ainsi, les francophones des provinces de l'Atlantique dominent jusqu'à un certain point la participation à la consultation<sup>30</sup>. Le déficit qu'a accusé

30. Presque 50 % (293) des répondants proviennent du Nouveau-Brunswick et 19 % d'une autre province de l'Atlantique : 10 % (59) de la Nouvelle-Écosse, 8 % (50) de l'Île-du-Prince-Édouard et 1 % (5) de Terre-Neuve-et-Labrador (Forgues et St-Onge, 2015 : 30). La phase des entretiens aurait permis d'apporter un équilibre dans la mesure où 5 personnes consultées sur 42 venaient du Maine et de la Louisiane (12 %), contre 11 entretiens (26 %) avec des Néo-Brunswickois (Forgues et St-Onge, 2015 : 57-58). Notons toutefois que le critère retenu pour déterminer la répartition géographique, à savoir le lieu de résidence, est susceptible de masquer les trajectoires individuelles et, plus largement, la mobilité

la Louisiane et surtout le Maine a de quoi surprendre : pourquoi une si piètre représentation? Nos recherches dégagent deux causes : l'absence d'échos médiatiques à l'extérieur de la région de l'Atlantique, d'un côté, et la faiblesse de la promotion du sondage par les organismes diasporiques des États-Unis.

Selon les documents de la SNA, le questionnaire devait être « diffusé au plus grand nombre de personnes possible, en français et en anglais, par l'entremise de courriels et des médias sociaux » (SNA, 2015b). Deux communiqués, publiés les 10 et 20 mars 2015, ont été affichés sur la page Facebook de la Société. Or, le CMA 2014 a partagé le premier communiqué seulement, sans explication ni commentaire, tandis qu'aucune mention n'apparaît sur la page Facebook du Grand Réveil acadien, organisé par le Comité Louisiane-Acadie, membre affilié de la SNA. Silence radio également sur les pages Facebook de Louisiane-Acadie et du CMA 2014 lors du dépôt du rapport sur la consultation. Qui plus est, l'initiative ne semble pas avoir réalisé la moindre percée médiatique au Maine ou en Louisiane. Il y a là un contraste frappant par rapport au CMA lui-même, qui a joui d'une certaine visibilité dans les deux régions<sup>31</sup> ; l'initiative est donc restée absente de la sphère publique.

Le recrutement s'est effectué presque exclusivement par le biais des contacts interassociatifs. Le président de Louisiane-Acadie se rappelle avoir fait suivre le courriel de la SNA à « a dozen or so "Louisiana Acadian leaders," in addition to the board of Louisiane/Acadie », en ajoutant, avec un brin d'humour désabusé : « I am not terribly surprised, as most Louisiana people are great face to face but have a profound dislike for any written exercise! » (Philippe Gustin, communication personnelle, 2 mai 2016). Quant au recrutement parmi la population du Maine, Lise Pelletier, membre d'un comité régional du Congrès de 2014 et directrice des Archives acadiennes de l'Université du Maine à Fort Kent, rappelle que « la tenue du sondage nous a été communiquée au bureau de direction du CMA, et les directeurs devaient partager la nouvelle avec leur comité régional respectif » (communication personnelle, 30 janvier 2017).

---

caractéristique de la francophonie canadienne – mobilité qui met à mal les définitions courantes de « communauté » supposées dans la recherche (Heller et coll., 2015). À titre d'exemple, prenons mon cas. Bien que l'un des cinq répondants du Maine, je n'y résidais que depuis 20 mois au moment du sondage; cependant, originaire de la Louisiane, j'ai participé à trois Congrès : employé en 1999, simple touriste en 2004 et, en 2014, organisateur d'un volet du colloque d'Edmundston et intervenant à l'occasion de la Journée de la Louisiane de l'Expo-Monde à Grand-Sault. Mon engagement envers le CMA et l'Acadie en général est d'orientation francophoniste, car je n'ai pas d'origines acadiennes moi-même. On peut donc présumer une variabilité cachée dans le profil de quelques autres répondants : par exemple, la tranche de répondants du Québec aurait sans doute compris plusieurs personnes originaires des Maritimes.

31. En 2014, plusieurs journaux et sites de nouvelles des deux États avaient accordé une couverture importante au CMA de l'Acadie des terres et forêts. Du côté louisianais, il s'agit notamment du *Daily Advertiser*, basé à Lafayette, qui avait publié plus d'une douzaine d'articles et de reportages photos, signés en grande partie par son envoyée spéciale au Madawaska; au Maine, le quotidien *Bangor Daily News* et le site web *Fiddlehead Focus* en avaient fait un sujet régulier – sans négliger les joutes politiques évoquées plus haut. Néanmoins, une recherche à travers la base de données *Newspapers.com* et dans les archives des sites web ne révèle aucune mention de la consultation menée par la SNA en 2015.

Le résultat de la consultation en dit long sur les défis en matière d'implication de la diaspora au-delà des réseaux forcément restreints des collaborateurs associatifs. Le constat de ces défis soulève des doutes quant aux modalités de la collaboration souhaitée par René Cormier – et, semble-t-il, par une bonne partie de la population francophone des Maritimes.

### ***La vision des rapports avec la diaspora selon le rapport de l'ICRML***

Les données présentées par Forgues et St-Onge confirment sans conteste l'appui au Congrès mondial acadien : parmi les 86 % des répondants favorables à la tenue d'autres CMA, 48 % estiment qu'il « permet aux Acadiens de renforcer leur identité ainsi que les liens entre eux », alors que 35 % jugent que l'événement fait « rayonner l'Acadie au-delà de ses frontières et montrent au reste de la population que l'Acadie est là pour rester » (2015 : 36). À quelques répondants et participants près, l'orientation diasporique du CMA jouit d'un large soutien ; 8 % seulement remettent en question la place des réunions de famille. Les répondants du Nouveau-Brunswick questionnent davantage l'importance des retrouvailles, tout en y restant favorables dans l'ensemble (Forgues et St-Onge, 2015 : 17-18). Toutefois, plusieurs propositions relatives à la diaspora priment. Parmi les commentaires résumés par Forgues et St-Onge, on peut lire que

- « la mission devrait être de rassembler les Acadiens de la diaspora et de faire la promotion de toutes les Acadies » (16) ;
- « [l]e CMA devrait mobiliser les Acadiens et les Acadiennes de partout dans le monde » (23) ;
- « [l]'événement devrait permettre aux gens qui y participent de découvrir d'où ils viennent et de transmettre la fierté du français » (21) ;
- il faudrait « inclure les personnes qui sont de descendance acadienne sans se dire Acadiens, faute d'avoir été en contact avec l'Acadie » (23) ;
- le CMA pourrait se dérouler ailleurs qu'aux Maritimes ; qu'il devrait se reproduire en Louisiane et se donner au Québec et même en France (36).

Somme toute, les liens avec la diaspora sont perçus comme étant favorables à l'épanouissement de l'Acadie de l'Atlantique ; afin de faire fructifier cette dynamique, certains répondants émettent des suggestions concrètes pour mieux intégrer la diaspora au projet collectif acadien. Les aspects les plus contestés concernent la formule du Congrès : sa longueur, son étalement géographique, les ressources exigées par la formule actuelle et la pertinence de certaines activités.

La sortie du rapport de l'ICRML, fin octobre 2015, a occasionné quelques interventions médiatiques sur l'avenir du Congrès et, plus largement, sur les relations avec la diaspora. Forgues a soutenu que les résultats de la consultation devraient inciter les intellectuels

à « rajuster le discours » (2015). Toujours sceptique, Maurice Basque a qualifié la diaspora acadienne d'« espèce de nébuleuse qu'on a créée et qu'on n'a jamais véritablement interrogée » (2015). Pour peu que l'on juge souhaitable de sortir de la spirale de ce débat, qui tourne en rond depuis 25 ans, tous les deux ont peut-être raison.

### ***Implications autour de l'habilitation***

Forgues et St-Onge résument le principal grief des détracteurs du CMA : « l'oubli de l'Acadie politique dans le cadre des CMA, voire sa dilution dans l'Acadie de la diaspora » (2015 : 13). La dissonance entre le discours sceptique de plusieurs intellectuels et la perspective de la population générale devient alors assourdissante.

En outre, il ressort de la consultation publique sur les CMA un paradoxe qui n'a rien pour résoudre de manière immédiate le contentieux diasporique. D'un côté, il y a le très bas taux de participation des membres de l'extérieur des réseaux de la SNA et des publics respectifs que ceux-ci s'efforcent de rejoindre malgré la volonté assumée d'inclure « tous ceux et celles qui s'intéressent à l'Acadie ». De l'autre côté, les répondants, issus en grande majorité de l'Acadie métropolitaine, identifient les contacts avec la diaspora à l'épanouissement de la collectivité acadienne. En termes d'habilitation, il s'agit d'aspirations collectives dont l'atteinte amènerait un pouvoir d'agir accru.

Cette spirale, jusqu'ici sans issue, nous pouvons la schématiser sous la forme d'un simple plan dialectique. À la thèse de l'Acadie généalogique et déterritorialisée, enfant du Grand Déangement, viendrait s'opposer l'antithèse d'une Acadie politique ou « prospective », portée par les collectivités francophones de l'Atlantique, désireuses de « faire société » sur un territoire défini (Thériault, 2007). Cette thèse et son antithèse sont véhiculées par des discours bien connus. Ce qui fait défaut, en revanche, c'est leur synthèse, qui se traduirait par une conception opérationnelle de la « grande Acadie », à même de réconcilier le projet de la modernité politique et celui de l'identité diasporique (*cf.* Magord et Belkhodja, 2005).

Depuis les années 1990, constate Landry, il s'est installé « un rapport dialectique [...] entre [...] une montée d'une affirmation identitaire ethnique publique et une volonté d'instituer des instances pour [se] solidifier [...] en tant que communauté politique ». Nuançant les oppositions faciles, elle constate en outre que « [c]es deux formes d'expressions identitaires sont souvent portées par les mêmes acteurs, sans aborder clairement la définition de l'Acadie et de l'acadianité » (2015 : 139). N'en déplaise aux tenants d'une irréconciliable dichotomie, plusieurs tiennent ces deux projets – l'un politique et encadré par le régime linguistique canadien, l'autre diasporique et s'ouvrant sur un horizon plus large – pour complémentaires plutôt que contradictoires. Pour Jean Gaudet, ancien conseiller municipal de Dieppe (N.-B.) et président de la FAFA, c'est le premier CMA qui a ouvert la voie au Sommet de la Francophonie de Moncton, en 1999 (2017). À l'en croire, la réussite du Congrès aurait

convaincu les francophones du sud-est du Nouveau-Brunswick de leur capacité à accueillir un événement de grande envergure tout en renforçant leur appartenance à la Francophonie : en d'autres mots, le CMA aurait suscité des effets d'habilitation durables.

Les théories de l'*empowerment* apportent un éclairage pertinent pour mieux saisir la problématique. Lorsqu'on revoit « la définition de l'Acadie et de l'acadianité » à la lumière du modèle de Sadan, il ne fait aucun doute que le CMA permet une habilitation sur le plan individuel – c'est la fameuse « fierté » – ainsi que sur le plan des pratiques professionnelles, associées notamment à la mobilisation de groupes, au bénévolat, aux campagnes d'organisation, etc. Ces deux processus, bien qu'essentiels, n'en risquent pas moins de passer à côté de l'habilitation communautaire. Pour Sadan, cette dimension s'oriente autour d'un « trait critique commun » et, dans le cas de l'Acadie, c'est là où le bât blesse. Thériault distingue entre le *sujet politique* et le *sujet identitaire*; alors que ce premier s'inscrit dans une « communauté humaine qui agit sur son histoire », communauté s'enracinant dans « un lieu dense » et s'appuyant sur une forte institutionnalisation (2006 : 49), le second appartiendrait à « l'Acadie glocalisée, sans frontière » (48). Son jugement est pessimiste : « L'Acadie glocalisée rend problématique l'affirmation d'un sujet politique acadien » (48).

Notre proposition revêt la forme d'une question : dans quelle mesure est-il possible de susciter un sujet identitaire solidaire du sujet politique? Une telle solidarité peut-elle être la condition d'un *empowerment* commun?

Le décalage entre ces deux sujets est loin d'être fatal, conclut Magord. Il s'expliquerait par un manque de préparation de la part de l'Acadie métropolitaine : « Bien qu'il soit vrai que les Acadiens de la diaspora sont venus au Nouveau-Brunswick munis seulement de leurs liens familiaux et généalogiques, il est tout aussi vrai qu'ils auraient pris part à d'autres projets *si de telles possibilités leur avaient été proposées* » (2008 : 109; nous soulignons). En clair : la diaspora ne peut pas être solidaire d'une Acadie politique, moderne et inclusive qu'elle ignore.

C'est autour de la possibilité de réconcilier ces deux sujets que nous esquisserons quelques pistes en guise de conclusion.

## **Conclusion : comment politiser la diaspora acadienne ?**

Est-ce bien vrai que « [l]a “grande Acadie de la diaspora” n'est pas un concept politique, et [qu']elle ne fait peur à personne », ainsi que le soutenait Michel Doucet dans la foulée du premier CMA (1995 : 72)? Le second énoncé est manifestement faux : le projet diasporique inspire crainte et méfiance chez certains tenants d'une Acadie fortement territorialisée ou institutionnalisée à titre de communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Du moment que l'on tient pour incompatibles les intérêts respectifs de « l'Acadie politique » et de « l'Acadie de la diaspora », une initiative comme la consultation de la SNA,

en s'ouvrant à la participation conjointe de « la population acadienne de l'Atlantique et de la diaspora acadienne » (Forgues et St-Onge, 2015 : 52), se traduirait par un jeu à somme nulle : le pouvoir d'agir accordé à cette dernière s'acquerrait aux dépens de cette première. D'où, devant la réussite du premier Congrès, « ce processus de résistance qui bloquait une circulation possible d'énergies, et par là même toute une dynamique de coopération » (Magord, 2003 : 12).

Bien entendu, la « grande Acadie de la diaspora » n'est apolitique que dans la seule mesure où on la prive d'emblée de contenu politique. Il n'est pas impossible de faire autrement – et c'est peut-être ce qu'il faut pour arriver à une conception synthétique de l'acadianité transnationale. Pour y parvenir, et pour favoriser un pouvoir d'agir à l'échelle de la grande Acadie, celle qui embrasse et la métropole et les (ou *des*) communautés, groupes et individus de la diaspora, il faut que l'idée de la grande Acadie soit investie d'une orientation politique. Nous nous permettons de suggérer trois axes d'action possibles, inspirés de manière générale d'un survol de la littérature sur les diasporas historiques et transnationales contemporaines.

1. La proposition d'un Fonds mondial de développement de l'Acadie, avancée à de nombreuses reprises par Jean-Marie Nadeau afin d'accroître l'autonomie des francophones des Maritimes, n'a rien de farfelu, malgré l'incrédulité ouverte qu'elle peut provoquer (Basque, 2015).
2. De larges couches de la population en Louisiane et en Nouvelle-Angleterre, s'identifiant comme acadiennes ou d'origine acadienne, et sans doute au Québec, ignorent à peu près tout des aspirations sociopolitiques de l'Acadie contemporaine<sup>32</sup>. Une pédagogie conscientisante devrait faire partie des échanges avec ces groupes.
3. Il serait pertinent de mettre sur pied des mécanismes de lobbying en faveur de la grande Acadie, capables d'exercer des pressions dans des dossiers jugés dignes d'effort après concertation. Ceux-ci devraient comprendre des revendications linguistiques : en plus d'un soutien aux programmes d'enseignement en français, il serait urgent de se pencher, par exemple, sur l'impact des règlements en matière de sécurité frontalière sur le recul du français au Madawaska (Maine)<sup>33</sup>.

L'un des obstacles pour repenser la diaspora acadienne tient de ce que les réflexions à ce sujet ont été élaborées en vase clos, sauf de rares exceptions (*cf.* Magord et Belkhodja, 2005 ;

32. En réagissant au rapport de l'ICRML, le président de la FAFA, Jean Gaudet (2015), faisait remarquer la non-reconnaissance de la Fête nationale de l'Acadie en Louisiane.

33. Un récent projet de maîtrise de Molly Rose Freeman, étudiante au Trinity College de Dublin, s'est penché sur l'anglicisation accélérée des communautés francophones du Maine à la suite des mesures imposées après le 11 septembre 2001 (Olmstead, 2016). Il nous semble hasardeux de présumer que la transformation d'une frange bilingue du côté états-unien de la vallée du Haut-Saint-Jean, en région anglophone unilingue adossée aux comtés de Madawaska et de Victoria (N.-B.), n'aurait aucun impact sur la francophonie néo-brunswickoise.



Bujold, 2007) : les études acadiennes font abstraction des études diasporiques, et vice-versa<sup>34</sup> (Landry, 2015). Pourtant, une démarche comparative s'avérerait salutaire dans la mesure où elle permettrait de considérer la situation acadienne non pas « comme une singularité, mais comme une spécificité » (Grosser, 1972 : 17), et « de relativiser, d'éviter les déterminismes et les présupposés dans les explications » (Normand, 2015 : 84). La comparaison avec d'autres configurations diasporiques, ne serait-ce, dans un premier temps, qu'à des fins heuristiques (c'est-à-dire, la comparaison « qui facilite la connaissance d'un objet particulier » [Grosser, 1972 : 17]), ouvrirait plusieurs voies de réflexion, dont les suivantes.

En premier lieu, le besoin se fait également sentir d'étudier les exemples de mobilisation des diasporas transnationales, surtout chez les « diasporas sans État » (Sheffer, 2003). Même si les luttes pour la libération des Palestiniens ou des Kurdes – avec lesquels la distribution transfrontalière des Acadiens peut susciter des parallèles (Bujold, 2007 : 466-467, 471) – ressemblent peu aux aspirations actuelles des Acadiens et à leur contexte étatique, un aperçu historique révélera de nombreux cas de mécanismes de la solidarité transnationale au service de la métropole qui peuvent nourrir nos considérations<sup>35</sup>. Dans la conjoncture actuelle, la contextualisation globalisante du CMA demeure très lacunaire. Autant les analyses de la réponse des minorités ethnolinguistiques au virage néolibéral ont pris en compte la donne postmoderne et postnationale (Johnson et McKee-Allain, 1999 ; Magord, 2003 ; Pujolar, 2007 ; McLaughlin, 2010 ; Heller, 2011 ; Heller et coll., 2015), autant il reste à examiner la tendance généralisée de réaligement des États ou de minorités nationales vis-à-vis de leurs diasporas depuis la dissolution de l'ordre géopolitique bipolaire à l'issue de la Guerre froide<sup>36</sup>. Bien plus déconcertante est l'absence de mise en rapport des dynamiques culturelles liées à d'autres dispersions provoquées par une « grande catastrophe ». Prenons le cas arménien : quand on se penche sur les effets de l'impératif mémoriel sur les relations métropole-diaspora, plusieurs éléments, notamment la ressemblance des positions discursives sur la territorialité

34. À titre d'exemple, une recherche des mots clés *Acadian* et *Acadie* sur les sites de *Diaspora Studies* et de *Diaspora: A Journal of Transnational Studies* révèle qu'aucun article au sujet de l'Acadie n'a paru dans ces revues phares. À notre avis, cette curieuse absence s'explique en partie par l'ancrage des études acadiennes dans les études franco-canadiennes, fortement structurées par le paradigme des minorités nationales.

35. En juin 2015, la Fondation de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Moncton annonçait dans *L'Acadie Nouvelle* que sa campagne de financement pour restaurer cette église avait remporté un succès inespéré auprès d'Acadiens d'ailleurs, y compris des États-Unis ; l'article titrait : « 4 millions \$ confirmés : la diaspora acadienne répond à l'appel ».

36. Entre 1990 et 2012, le nombre d'États disposant d'institutions diasporiques, c'est-à-dire des dispositifs officiels, tous types confondus, à l'intention de leurs populations vivant ailleurs ou des descendants de celles-ci, est passé d'une vingtaine à plus de 120 (Gamlen, Cummings, Vaaler et Rossouw, 2013 : 5). Le discours d'investiture de Mary Robinson, présidente de la République d'Irlande de 1990 à 1997, marque un tournant saisissant lorsqu'elle déclare que « l'État n'est pas l'unique modèle de communauté auquel le peuple irlandais peut s'identifier et s'identifie dans les faits » (1990). Tout comme les organisateurs du CMA, elle entretient une réelle ambiguïté entre origines généalogiques et diaspora active en affirmant représenter les « 70 millions de personnes sur cette terre qui se réclament d'une ascendance irlandaise » ; malgré toutes les différences entre l'Acadie, minorité ethnolinguistique sans État, et l'Irlande, État-nation indépendant, il y va d'une même volonté de « convertir » le sentiment d'appartenance ancestrale en potentiel dynamisant pour la métropole.

et le critère linguistique, justifieraient un tel travail<sup>37</sup>. Enfin, puisque la question linguistique demeure primordiale, les réflexions sur la grande Acadie tireraient profit des études sur l'appui à la revitalisation linguistique chez des membres d'autres diasporas qui ne parlent plus forcément leur langue traditionnelle. Nous pensons notamment aux travaux de Coupland, Bishop, Evans et Garrett sur les corrélations entre flux démographiques et subjectivité ethnolinguistique au sein de la diaspora galloise, récente et ancienne. Tout en observant des écarts parmi les groupes étudiés, ces auteurs concluent toutefois à un sentiment de soutien à la langue galloise (*personally committed to supporting Welsh*) généralisé à l'intérieur du Pays de Galles, mais qui existe tout autant au-delà de ce territoire – et que ces attitudes recèlent « une ressource inexploitée » (2006 : 366).

Il ne s'agit pas de rechercher des cas identiques, mais plutôt des cas de figure à même d'élargir l'horizon des possibles. Cet horizon agrandi sera nécessairement teinté du réalisme lucide dont faisait preuve Jean-Marie Nadeau lors du CMA de 1994 :

L'Acadie d'ici n'a pas compté et ne compte pas sur l'Acadie d'ailleurs pour s'assumer et s'épanouir. Cependant, si vous, de l'Acadie d'ailleurs, que j'ai nommés de la diaspora, décidez d'apporter votre eau au moulin, nous recevrons à bras ouverts un tel soutien. Mais je ne me fais pas d'illusions [...]. (1996 : 54)

Force est d'admettre que rien de tel ne se fera sans des efforts considérables et concertés. Il se peut très bien que le débat en reste à son stade actuel. Pour aller plus loin, le premier pas serait de croire que l'Acadie en tant que communauté transnationale peut se conjuguer, de manière complémentaire, avec l'Acadie canadienne, francophone et multiculturelle, et que ces deux Acadies peuvent se munir d'un pouvoir d'agir autour de dossiers ciblés. Faute de quoi, la diaspora restera apolitique parce qu'on l'aura voulu ainsi.

---

37. Il va sans dire que l'analyse comparative pourrait orienter l'acadianiste vers un diagnostic négatif. Pour Payaslian, l'incapacité de la communauté arménienne-américaine de saisir pleinement les problèmes de l'Arménie démontre sans appel que « la diaspora et la métropole forment deux entités distinctes, l'une et l'autre ayant leurs propres intérêts et priorités, souvent incompatibles » (2010 : 132). Voir également Bakalian (1993).

## Références

- ALLAIN, Greg (1997). « Le Congrès mondial acadien de 1994 : réseaux, conflits, réalisations », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 30, n° 2, p. 141-159.
- ALLAIN, Greg (2004). « Fragmentation ou vitalité? Regard sociologique sur l'Acadie actuelle et ses réseaux associatifs », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau, *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 231-254.
- ALLARD, Réal, Rodrigue LANDRY et Kenneth DEVEAU (2005). « Conscientisation ethnolinguistique et comportement engagé en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 95-109. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/1005339ar> (consulté le 30 mars 2014).
- ARSENAULT, Fernand (1984). « L'émigration et les Acadiens », dans Claire Quintal (dir.), *L'émigrant acadien vers les États-Unis, 1842-1950*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, p. 36-59.
- BACQUÉ, Marie-Hélène (2006). « Empowerment et politiques urbaines aux États-Unis », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 1, p. 107-124. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-1-page-107.html> (consulté le 23 juin 2017).
- BACQUÉ, Marie-Hélène, et Carole BIEWENER (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice?*, Paris, La Découverte.
- BAKALIAN, Anny (1993). *Armenian-Americans: From being to feeling Armenian*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- BASQUE, Maurice (2014). Entrevue radiophonique avec Janic Godin, *Le CMA 2014*, ICI Radio-Canada Acadie, 14 août. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/680181/maurice-basque-cma> (consulté le 6 mars 2016).
- BASQUE, Maurice (2015). Entrevue radiophonique, *Format libre*, ICI Radio-Canada Acadie, 29 octobre.
- BEHIELS, Michael D. (2005). *Canada's Francophone minority communities: Constitutional renewal and the winning of school governance*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- BÉRUBÉ, Adrien (1987). « De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie », dans Jacques Lapointe et André Leclerc (dir.), *Les Acadiens : état de la recherche*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, p. 198-226.
- BRETON, Raymond (1985). « Les institutions et les réseaux d'organisations des communautés ethnoculturelles », dans *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec : actes du premier colloque national des chercheurs*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, p. 4-19.
- BRUBAKER, Rogers (2005). « The "diaspora" diaspora », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 1, p. 1-19.
- BRUNEAU, Michel (2004). *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Économica/Anthropos.
- BUJOLD, Stéphan (2007). « La diaspora acadienne du Québec : essai de contribution à l'élargissement du champ national acadien », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 461-484.

- CALVÈS, Anne-Emmanuèle (2009). « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 200, p. 735-749. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-4-page-735.htm> (consulté le 23 juin 2017).
- CANTELLI, Fabrizio (2013). « Deux conceptions de l'empowerment », *Politique et Sociétés*, vol. 32, n° 1, p. 63-87.
- CARDINAL, Linda (1999). « La vie politique et les francophones hors Québec », dans Joseph Yvon Thériault, *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 325-342.
- CARDINAL, Linda (2008). « Les minorités francophones hors Québec et la vie politique au Canada : comment combler le déficit démocratique », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 387-429.
- CARDINAL, Linda, et Éric FORGUES (2015). « Introduction : gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne », dans Linda Cardinal et Éric Forgues (dir.), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-22.
- CARDINAL, Linda, et Selma SONNTAG (2015). « Traditions étatiques et régimes linguistiques : comment et pourquoi s'opèrent les choix de politiques linguistiques? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, p. 115-131.
- CARON, Caroline-Isabelle (2007). « Pour une nouvelle vision de l'Acadie », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 433-460.
- CHIASSEON, Herménégilde (2014). *L'idée de l'Acadie*. En ligne : <http://www.prisedeparole.ca/2014/08/14/texte-de-la-conference-dhermenegilde-chiasson-au-congres-mondial-acadien> (consulté le 16 novembre 2016).
- CHOUINARD, Stephanie (2014). « The rise of non-territorial autonomy in Canada: Towards a doctrine of institutional completeness in the domain of minority language rights », *Ethnopolitics*, vol. 13, n° 2, p. 141-158.
- COHEN, Robin (1997). *Global diasporas: An introduction*, Seattle, University of Washington Press.
- Congrès mondial acadien 2004 : rapport final*, s.l., s.n. En ligne : [http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Rapport\\_final\\_CMA\\_2004.pdf](http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Rapport_final_CMA_2004.pdf) (consulté le 6 mars 2016).
- CORMIER, René (2015). « Lettre à mes compatriotes acadiens : plaidoyer pour une Acadie solidaire et visionnaire », *Astheure*, 26 mars. En ligne : <https://astheure.com/2015/03/26/lettre-a-mes-compatriotes-acadiens-plaidoyer-pour-une-acadie-solidaire-et-visionnaire-rene-cormier-2/> (consulté le 24 janvier 2016).
- COUPLAND, Nikolas, Hywel BISHOP, Betsy EVANS et Peter GARRETT (2006). « Imagining Wales and the Welsh language ethnolinguistic subjectivities and demographic flow », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 25, n° 4, p. 351-376.

- DOUCET, Michel (1995). *Le discours confisqué*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- FORGUES, Éric (2007). « The Canadian state and the empowerment of the Francophone minority communities regarding their economic development », avec la collaboration de Myriam Beaudry et Hélène de Varennes, *International Journal of the Sociology of Language*, n° 185, p. 163-186.
- FORGUES, Éric (2015). Entrevue radiophonique, *L'heure juste*, ICI Radio-Canada Acadie, 27 octobre.
- FORGUES, Éric, et Sylvain ST-ONGE (2015). *Consultation sur l'avenir des Congrès mondiaux acadiens : rapport remis à la Société Nationale de l'Acadie*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- FRENETTE, Robert (2010). *Rapport final des activités du CMA 2009 préparé par le directeur général, M. Robert Frenette en collaboration avec les employés responsables des divers secteurs du CMA 2009*, s.l., Comité organisateur du Congrès mondial acadien 2009. En ligne : [http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/CMA\\_2009\\_Rapport\\_final\\_-\\_Direction\\_generale.pdf](http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/CMA_2009_Rapport_final_-_Direction_generale.pdf) (consulté le 6 mars 2016).
- FRIEDMANN, John (1992). *Empowerment: The politics of alternative development*, Oxford, Blackwell.
- GAGNON, Alain-G. (2011). *L'âge des incertitudes : essais sur le fédéralisme et la diversité nationale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GAMLEN, Alan, Michael CUMMINGS, Paul M. VAALER et Laura ROSSOUW (2013). « Explaining the rise of diaspora institutions », *International Migration Institute Working Papers*, n° 78. En ligne : <https://www.imi.ox.ac.uk/publications/wp-78-13> (consulté le 28 avril 2016).
- GANS, Herbert J. (1979). « Symbolic ethnicity: The future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n° 1, p. 1-20.
- GAUDET, Jean (2015). Entrevue radiophonique, *Format libre*, ICI Radio-Canada Acadie, 29 octobre.
- GAUDET, Jean (2017). Entrevue réalisée dans le cadre du projet *La diaspora acadienne au fil de nos histoires*, 22 février.
- GAUVIN, Karine (2004). « Une analyse discursive de l'identité acadienne à l'aube du Congrès mondial acadien », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 56-76.
- GROSSER, Alfred (1972). *L'explication politique*, Paris, Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques.
- HAUTECŒUR, Jean-Paul (1975). *L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- HELLER, Monica (2011). *Paths to post-nationalism: A critical ethnography of language and identity*, Oxford, Oxford University Press.
- HELLER, Monica, Lindsay A. BELL, Michelle DAVELUY, Mireille McLAUGHLIN et Hubert NOËL (2015). *Sustaining the nation: The making and moving of language and nation*, Oxford, Oxford University Press.

- ICI RADIO-CANADA (2015). *Le nombrilisme de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dénoncé*, 21 mars. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2015/03/20/002-marie-claude-rioux-acadie-nouveau-brunswick.shtml> (consulté le 10 avril 2017).
- JOHNSON, Marc, et Isabelle MCKEE-ALLAIN (1999), « La société et l'identité de l'Acadie contemporaine », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 209-235.
- LANDRY, Michelle (2015). *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langues officielles et sociétés ».
- LANDRY, Rodrigue, Éric FORGUES et Christophe TRAINSEL (2010). « Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 91-114.
- LEBLANC, Gino (2005). « La politique sans État : les visages de l'Acadie politique », *Francophonies d'Amérique*, n° 19, p. 81-94.
- LEBLANC, Marc, et François DE GRANDPRÉ (2014). *Étude sur les retombées économiques et sociales du Congrès mondial acadien 2014*, Dieppe, Groupe stratégique NuFocus ltée. En ligne : <http://snacadie.org/images/CMA/AvenirCMA/DocumentRetombeesEconomiquesSocialesCMA2014-2.pdf> (consulté le 6 mars 2016).
- LEFEBVRE, Marie (2012). *Le rôle géographique de la fête : le Congrès mondial acadien comme catalyseur identitaire et inhibiteur de frontières*, thèse de doctorat en géographie, Ottawa, Université d'Ottawa.
- LÉGER, Rémi (2014). « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 37, p. 17-38.
- LE MENESTREL, Sara (1999). *La voie des Cadiens : tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin.
- LORD-GIROUX, Xavier, et Martin LEBLANC RIOUX (2015). « Redéfinir le Congrès mondial acadien », *Astheure*, 12 février. En ligne : <https://astheure.com/2015/02/12/redefinir-le-congres-mondial-acadien-xavier-lord-giroux-et-martin-leblanc-rioux/> (consulté le 24 janvier 2016).
- MAGORD, André (2003). « Dynamiques inter-groupes au sein de la diaspora acadienne : un pas vers une nouvelle donne? », dans André Magord (dir.), *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Moncton/Poitiers, Centre d'études acadiennes/Institut d'études acadiennes et québécoises, Université de Poitiers, p. 11-19.
- MAGORD, André (2008). *The quest for autonomy in Acadia*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- MAGORD, André, et Chedly BELKHODJA (2005). « L'Acadie à l'heure de la diaspora? », *Francophonies d'Amérique*, n° 19, p. 45-54.
- MALLOY, Tove H. (2014). « National minorities between protection and empowerment: Towards a theory of empowerment », *Journal on Ethnopolitics and Minority Issues in Europe*, vol. 13, n° 2, p. 11-29. En ligne : <http://www.ecmi.de/fileadmin/downloads/publications/JEMIE/2014/Malloy.pdf> (consulté le 4 juillet 2017).

- MASSICOTTE, Julien (2007). « Le territoire acadien : contexte et perceptions », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références : Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 79-103.
- McLAUGHLIN, Gilbert (2014). « À quand le dernier Congrès mondial acadien? », *Astheure*, 19 août. En ligne : <https://astheure.com/2014/08/19/a-quand-le-dernier-congres-mondial-acadien-gilbert-mclaughlin/> (consulté le 26 janvier 2017).
- McLAUGHLIN, Mireille (2010). *L'Acadie post-nationale: Producing Franco-Canadian identity in the global economy*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto.
- McLAUGHLIN, Mireille, et Mélanie LE BLANC (2009). « Identité et marché dans la balance : le tourisme mondial et les enjeux de l'acadianité », *Francophonies d'Amérique*, n° 27, p. 21-51.
- MENDELL, Marguerite (2006). « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 1, p. 63-85.
- NADEAU, Jean-Marie (1996). « L'Acadie d'ici pour l'Acadie mondiale et vice-versa », dans Congrès mondial acadien (dir.), *L'Acadie en 2004 : actes des conférences et des tables rondes*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 52-58.
- NADEAU, Jean-Marie (2009). « Pour un Congrès mondial acadien (CMA) », dans Jean-Marie Nadeau, *L'Acadie possible : la constance d'une pensée*, Lévis, Éditions de la Francophonie, p. 37-53.
- NORMAND, Martin (2015). *La mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick (1962-2012) : cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée*, thèse de doctorat en science politique, Montréal, Université de Montréal.
- PAYASLIAN, Simon (2010). « Imagining Armenia », dans Allon Gal, Athena S. Leoussi et Anthony D. Smith (dir.), *The call of the homeland: Diaspora nationalisms, past and present*, Leiden, Brill, p. 105-138.
- PERKINS, Douglas D. (1995). « Speaking truth to power: Empowerment ideology as social intervention and policy », *American Journal of Community Psychology*, vol 23, n° 5, p. 765-794.
- POIRIER, Claude (1994). « Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du nord : l'éclairage de l'approche comparative », dans Claude Poirier, Aurélien Boivin, Cécyle Trépanier et Claude Verreault (dir.), *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 69-95.
- PUJOLAR, Joan (2007). « Bilingualism and the nation-state in the post-national era », dans Monica Heller (dir.), *Bilingualism: A social approach*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 71-95.
- RAMIREZ, Bruno (2001). *Crossing the 49<sup>th</sup> parallel: Migration from Canada to the United States, 1900-1930*, Ithaca, Cornell University Press.
- RAPPAPORT, Julian (1984). « Studies in empowerment: Introduction to the issue », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n° 2-3, p. 1-7.
- ROBINSON, Mary (1990). « Address by the president, Mary Robinson, on the occasion of her inauguration as president of Ireland », *Áras an Uachtaráin*, 3 décembre. En ligne : <http://www.president.ie/en/media-library/speeches/address-by-the-president-mary-robinson-on-the-occasion-of-her-inauguration> (consulté de 15 septembre 2016).

- ROBY, Yves (2000). *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre : rêves et réalités*, Sillery, Septentrion.
- RUDIN, Ronald (2014). *L'Acadie entre le souvenir et l'oubli : un historien sur les chemins de la mémoire collective*, traduit de l'anglais par Daniel Poliquin, Montréal, Boréal.
- SADAN, Elisheva (2004). *Empowerment and community planning*, traduit de l'hébreu par Richard Flantz. s.l., s.n. En ligne : [http://www.mpow.org/elisheva\\_sadan\\_empowerment.pdf](http://www.mpow.org/elisheva_sadan_empowerment.pdf) (consulté le 3 février 2017).
- SAFRAN, William (1991). « Diasporas in modern societies: Myths of homeland and return », *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, vol. 1, n° 1, p. 83-104.
- SARTORI, Giovanni (1970). « Concept misformation in comparative politics », *American Political Science Review*, vol. 64, n° 4, p. 1033-1053.
- SHEFFER, Gabriel (2003). *Diaspora politics: At home abroad*, New York, Cambridge University Press.
- SHEFFER, Gabriel (2006). « Transnationalism and ethnonational diasporism », *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, vol. 15, n° 1, p. 121-145.
- SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE (SNA) (2015a). *Consultation sur l'avenir des Congrès mondiaux acadiens*. En ligne : [http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Cahier\\_de\\_consultation\\_-\\_VERSION\\_FINALE\\_FR.pdf](http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Cahier_de_consultation_-_VERSION_FINALE_FR.pdf) (consulté le 10 octobre 2015).
- SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE (SNA) (2015b). *Réflexion sur l'avenir du Congrès mondial acadien*. En ligne : [http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Communique\\_-\\_Avenir\\_CMA\\_FR\\_.pdf](http://snacadie.org/~sna/images/CMA/AvenirCMA/Communique_-_Avenir_CMA_FR_.pdf) (consulté le 10 octobre 2015).
- SOLOMON, Barbara B. (1976). *Black empowerment: Social work in oppressed communities*, New York, Columbia University Press.
- STATISTIQUE CANADA (2016). Recensement de la population, Ottawa, Statistique Canada.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1996). « Vérités mythiques et vérités sociologiques sur l'Acadie », dans Congrès mondial acadien (dir.), *L'Acadie en 2004 : actes des conférences et des tables rondes*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 263-279.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2006). « Identité, territoire et politique en Acadie », dans André Magord (dir.), *Adaptation et innovation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 37-49.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2007). *Faire société : société civile et espace francophone*, Sudbury, Prise de parole.
- THÉRIAULT, Léon (1982). *La question du pouvoir en Acadie : essai*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- TIPPING, Mike (2015). « Acadian Congress board members allege Gov. LePage forced president's resignation », *The Tipping Point (BDN Blogs)*, 24 juillet. En ligne : <http://thetippingpoint.bangordailynews.com/2015/07/24/state-politics/acadian-congress-board-members-allege-gov-lepage-forced-presidents-resignation/> (consulté le 3 avril 2016).
- TRÉPANIÉ, Cécyle (1996). « Le mythe de l'Acadie des Maritimes », *Géographie et cultures*, n° 17, p. 55-74.



## Journaux

### *Bangor Daily News*

COUSINS, Christopher (2015). « LePage denies forcing ouster of Acadian Congress president », 24 juillet. En ligne : <http://bangordailynews.com/2015/07/24/news/state/lepage-denies-forcing-ouster-of-acadian-congress-president/> (consulté le 3 avril 2016).

MORETTO, Mario (2015). « Probe of LePage's role in World Acadian Congress president's resignation sought », 28 juillet. En ligne : <http://bangordailynews.com/2015/07/28/politics/state-house/probe-of-lepages-role-in-world-acadian-congress-presidents-resignation-sought/> (consulté le 3 mars 2016).

OLMSTEAD, Kathryn (2016). « How border security may be contributing to the loss of spoken French in Maine », 7 avril. En ligne : <http://bangordailynews.com/2016/04/07/living/blogsandcolumnsliving/how-border-security-may-be-contributing-to-the-loss-of-spoken-french-in-maine/> (consulté le 2 mai 2016).

### *L'Acadie Nouvelle*

(2015). « Avenir du CMA : la SNA lance un sondage », 13 mars. En ligne : <http://www.acadienouvelle.com/actualites/2015/03/13/avenir-du-congres-mondial-acadien-la-sna-lance-un-sondage/> (consulté le 16 janvier 2016).

DUVAL, Gilles (2004). « Les propos de l'historien Maurice Basque ont vexé quelques participants », 3 août, p. 3.

ENGUEHARD, Françoise (2015). « Laissez-vous sonder. Commentaire », 13 mars. En ligne : <http://www.acadienouvelle.com/chroniques/2015/03/13/laissez-vous-sonder/> (consulté le 16 janvier 2016).

FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON (2015). « 4 millions \$ confirmés : la diaspora acadienne répond à l'appel », 14 juin. En ligne : <http://www.acadienouvelle.com/publireportage/fondation-cathedrale-moncton/4-millions-diaspora-acadienne-repond/> (consulté le 16 juin 2015).

RAICHE-NOGUE, Pascal (2015a). « CMA : Pourquoi des réunions de famille? », 14 février. En ligne : <http://www.acadienouvelle.com/actualites/2015/02/13/cma-pourquoi-des-reunions-de-famille/> (consulté le 9 mai 2016).

RAICHE-NOGUE, Pascal (2015b). « Les Acadiens tiennent aux CMA, selon un sondage », 28 octobre. En ligne : <http://www.acadienouvelle.com/actualites/2015/10/27/les-acadiens-tiendraient-aux-cma-selonun-sondage/> (consulté le 9 mai 2016).

### *La Presse*

DOUCET, Michel (1994). « Au-delà des Retrouvailles », 6 août, p. B3.

### *Libération*

VON BARDELEBEN, Elvire (2016). « Empowerment : le grand détournement de fond », 7 septembre. En ligne : [http://next.liberation.fr/culture-next/2016/09/07/empowerment-le-grand-detournement-de-fond\\_1488941](http://next.liberation.fr/culture-next/2016/09/07/empowerment-le-grand-detournement-de-fond_1488941) (consulté le 28 août 2017).

## Législation

*Loi sur les langues officielles*, LRC 1985, c O-1, 4<sup>e</sup> suppl. En ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/> (consulté le 28 août 2017).

## Mots clés

Acadie, diaspora, Congrès mondial acadien, habilitation, francophonie canadienne

## Keywords

Acadie/Acadia, diaspora, Congrès mondial acadien (World Acadian Congress, CMA), empowerment, Canadian Francophonie

## Correspondance

[clint.bruce@usaintanne.ca](mailto:clint.bruce@usaintanne.ca)